



TR/NL/SS

Arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE ROBERT WITCHITZ (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 27 octobre 2022 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Robert Witchitz par la société CAPOCCI – 16-18 Rue Claude Debussy – 94400 Vitry-sur-Seine, agissant pour le compte de la SADEV94 – 31 rue Anatole France – 94306 Vincennes cedex (travaux de génie civil, réalisation d'un branchement à l'assainissement et d'un raccordement électrique),

CONSIDERANT qu'une coquille s'est glissée dans la date d'effet de l'arrêté susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Robert Witchitz** à compter du **2 novembre 2022 à 8 heures** jusqu'au **25 novembre 2022 à 17 heures** sur le tronçon compris entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Nouvelle :

- **Neutralisation des deux voies de circulation :**
 - **Rue barrée : la déviation de la circulation se fera**
 - dans un sens par la rue Maurice Gunsbourg et l'avenue Jean Jaurès
 - dans l'autre sens par l'avenue Jean Jaurès et la rue Nouvelle
 - **Mise en impasse, pour les riverains uniquement, avec limitation de vitesse à 30 km/h**, du tronçon compris **entre la rue Nouvelle et le chantier**
 - **Accès maintenu** au parc Carré Ivry depuis et vers l'avenue Jean Jaurès
 - **Mise en place de pré-barrages** au niveau des carrefours formés avec les rues Maurice Gunsbourg et de l'Eclateur,
- **Neutralisation du stationnement** des deux côtés de la chaussée (pour rappel).

ARTICLE 2 :

ABROGE l'arrêté municipal du 27 octobre 2022 susvisé.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry s/Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société CAPOCCI – 16-18 Rue Claude Debussy – 94400 Vitry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, le 28 OCT. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueur
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 28 OCT. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon